

BURKINA FASO

Financement des investissements de 15 communes de l'Ouest du Burkina Faso en 2018 et 2019 (PACOF Financement rapide)

I - CONTEXTE ET ENJEUX STRATEGIQUES DU PROJET

Dans la continuité des appuis apportés par le projet CBF 1173 – PACOF, ce financement « fast track » vise à développer 15 communes rurales de la Région « Boucle du Mouhoun » et de la région « Hauts-Bassins » en soutenant la croissance via l'investissement public et privé dans les communes concernées dans le domaine agrosylvopastoral.

Ce financement apportera les ressources nécessaires aux 15 communes concernées pour leurs investissements, à travers le fonds d'investissement communal existant, sur la période 2018-2019.

Ce financement complémentaire permettra de doubler le financement des investissements sur la période 2018 et 2019 du fonds d'investissement communal et d'en augmenter les impacts à brève échéance, son architecture institutionnelle, administrative et financière étant pleinement opérationnelle.

II - CONTENU DU PROGRAMME SUR FINANCEMENT "FAST TRACK"

Le Projet mettra à la disposition des communes bénéficiaires des financements supplémentaires pour la réalisation, sous leur maîtrise d'ouvrage ou celle des promoteurs locaux, d'investissements économiques/productifs et de gestion des ressources naturelles, dans le cadre de leurs plans annuels d'investissements, sur la période 2018 et 2019.

Ce financement se fera à travers le fonds d'investissement communal actuellement en place, géré par le Fonds Permanent de Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT), établissement public chargé du financement des collectivités au Burkina Faso. Le FPDCT fournit parallèlement aux communes (i) un accompagnement et des appuis en matière de gestion et d'entretien des investissements réalisés, (ii) un suivi de la mise en œuvre (passation des marchés, exécution) des investissements des projets.

Parallèlement, un appui institutionnel est prévu, qui permettra de continuer à mobiliser l'unité de gestion de projet, à travers un avenant au contrat d'opérateur mis en œuvre par un groupement de bureaux d'études franco-burkinabè et la réalisation des audits annuels. L'unité de gestion de projet apporte un appui à maîtrise d'ouvrage auprès des communes concernées et un suivi global des réalisations.

III - RESULTATS ATTENDUS

- Les investissements sont réalisés sur le terrain par les communes et les promoteurs locaux et suivis/supervisés par le FPDCT.

Pour cela :

- Le FPDCT mobilise les fonds et les met à la disposition des communes bénéficiaires par les droits de tirage ;
- L'accompagnement et les appuis en matière de gestion et d'entretien des investissements réalisés dans le cadre du FIC sont fournis aux communes ;
- En termes quantitatifs, le financement permettra de cofinancer environ 5 projets communaux et 10 projets de promoteurs privés par commune, soit environ 225 projets, pour un montant global estimé à 1,6M -
- L'UGP est renforcée dans le domaine de l'appui aux filières agro-sylvo-pastorales et à ses acteurs (OP/OPA).

IV - INTERVENANTS ET MODE OPERATOIRE

La maîtrise d'ouvrage du projet est confiée au Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (MAAH), et plus particulièrement à la Direction Générale du Foncier et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR).

La maîtrise d'œuvre est confiée à un opérateur : CA17 International, Chef de file, en groupement avec ARP Développement et ERGECI Développement, qui constituent l'Unité de Gestion du Projet (UGP).

La gestion du fonds d'investissement communal (FIC) est confiée au Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT).

V - COUT ET FINANCEMENT

Le financement "essentiel" de l'AFD sur ce projet sera de 2M répartissant comme suit :

Budget par composantes (en millions d'euros)	AFD	Etat & communes	Total
Composante 2 « Appui aux communes pour planifier, financer et mettre en œuvre des investissements »	1,6	0,1	1,7
Composante 3 « Appuis institutionnels pour la mise en œuvre, le suivi et la valorisation nationale du projet »	0,2	0,1	0,3
Imprévus et Divers	0,2		0,2
Total	2	0,2	2,2

Plan de financement envisagé	Montant en millions d'euros	%
AFD	2	91%
Autofinancement		
Etat Burkinabè	0,1	4,5%
Communes	0,1	4,5%
Reste à financer	0	
Total	2,2	100%

VI - PRINCIPAUX EFFETS ATTENDUS

Nombre de projets cofinancés	225 (montant de €6 M)
Montant, nature et nombre d'investissements réalisés par ligne de financement (commune et promoteur)	
Nombre d'entreprises, bénéficiaires directs du FIC	Au moins 250
Nombre d'entreprises concernées par les travaux et leur contrôle	300
Nombre d'emplois concernés par la réalisation des investissements (entreprises de travaux) et par leur exploitation (usagers et exploitants)	Au moins 50.000